

**DELIBERATION N° 18**

**Restaurant social Victor Hugo  
mise à disposition des immobilisations au profit du CCAS de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 38*

**LE DEUX JUIN DEUX MILLE SEIZE**

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 26 mai 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François (de la question n° 1 à la question n° 23 et de la question n° 27 à la question n° 52), Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 9 à la question n° 52), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël; Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 38), M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, M. PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

**Sont absents et excusés** : M. LEFEBVRE François (de la question n° 24 à la question n° 26), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, M. VERGER Daniel, M. BEGOS Yves, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra, Mme AVRIL Jolanta (de la question n° 1 à la question n° 8).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LANGLOIS Nicolas, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, Mme CLAPISSON Paquita à M. LECANU Lucien, M. PETIT Michel à Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André à M. BAZIN Jean (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme OUVRY Annie à Mme LEVASSEUR Virginie (de la question n° 39 à la question n° 52), Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie**

.../...

**Rapporteur : Mme Marie-Catherine Gaillard**

Le 1er avril 2016, le CCAS de Dieppe a repris la gestion de quatre budgets annexes dont le "Restaurant Social Victor Hugo". De ce fait, il s'avère nécessaire de transférer les biens liés à ce service au budget annexe du CCAS de Dieppe qui sont actuellement dans l'inventaire du budget Ville.

**Vu :**

- l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
- la délibération n° 6 du conseil d'administration du CCAS de Dieppe en date du 02 février 2016 portant sur la création des budgets annexes Foyer Beau Site, Foyer Beau Soleil, service Portage de repas, restaurant social Victor Hugo,
- la délibération n° 1 du conseil d'administration du CCAS de Dieppe en date du 22 mars 2016 votant le Budget Primitif 2016 du CCAS de Dieppe et ses budgets annexes,

**Considérant :**

- que depuis 1996, l'instruction budgétaire et comptable M14 oblige les collectivités à tenir un inventaire des immobilisations,
- qu'il y a lieu de mettre à disposition les éléments d'actif et de passif se rapportant au Restaurant Social Victor Hugo dans le budget annexe du CCAS de Dieppe,
- l'avis de la commission n° 1 en date du 24 mai 2016,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise à disposition des biens du restaurant social Victor Hugo au budget annexe du CCAS de Dieppe. La liste des biens sera transmise à Madame la Trésorière Principale Municipale afin qu'elle effectue les opérations nécessaires pour la mise à jour du compte de gestion.**

***Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.***

**Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--